
Avis sur la création d'un dispositif de mobilité internationale destiné aux étudiants et apprentis normands en cursus ou formation post-bac

CESER de Normandie

Mars 2016

**CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
REGIONAL DE
NORMANDIE**



**Résultat du vote :
UNANIMITÉ**

**Rapporteur :
Mme Nicole ORANGE**

Le rapport du Président du Conseil régional, soumis pour avis au CESER, porte sur la mise en place, dès la rentrée 2016/2017, d'un dispositif d'aide individuelle à la mobilité internationale dont les bénéficiaires sont les étudiants et les apprentis normands en cursus ou formation post-bac pour un séjour en établissement étranger, un stage en milieu professionnel ou une mission d'étude dans une destination de leur choix. Le budget est fortement augmenté puisqu'il était de l'ordre de 1,5 M€ en 2015 et qu'il passerait à 4 M€, pour un nombre de jeunes potentiellement éligibles de l'ordre de 4 000 (contre un peu plus de 1 900 étudiants auparavant).

La mobilité internationale des élèves et des apprentis de l'enseignement supérieur constitue un véritable enjeu. Très tôt, l'Europe en a d'ailleurs fait un objectif majeur avec des mesures concrètes facilitant ces échanges. Cela représente aussi un défi fort pour le territoire normand.

Les dispositifs préexistants dans les deux régions ne répondaient pas totalement aux besoins car limités dans leur champs et leur montants alloués, ce qui avait suscité dans le passé des observations des deux CESER¹.

De même que les flux entrants d'étudiants étrangers sont l'expression de l'attractivité des établissements post-bac normands et donc du territoire dans son ensemble, la mobilité internationale sortante y contribue tout autant et participe, par exemple, sur le plan universitaire, à l'excellence scientifique qui suppose des interactions entre étudiants et chercheurs au niveau international. Elle permet notamment l'intensification des coopérations entre laboratoires de recherche de différents pays et la formation de réseaux internationaux de chercheurs. Ces mouvements participent concrètement à la reconnaissance des établissements qui pratiquent des échanges nombreux, ces aspects constituant des critères d'évaluation majeurs.

Au moment où un dossier I-SITE (Initiative Science - Innovation - Territoires - Economie) est déposé par Normandie Université au titre du Programme d'Investissements d'Avenir, cette volonté affichée par la Région d'aide à la mobilité est un signal fort d'accompagnement de l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche normandes.

Mais un temps d'études ou de stages à l'étranger occasionne le plus souvent des frais non négligeables que les bourses d'études ne couvrent en général que partiellement. On constate par ailleurs un taux d'étudiants boursiers ou ayant des revenus modestes relativement élevés dans les établissements normands. Les contraintes peuvent être particulièrement fortes pour les élèves qui sont obligés de passer un temps à l'étranger tels les ingénieurs en cursus classique ou en apprentissage et, de plus en plus, des master et certains IUT à fort potentiel d'attractivité.

Cette mesure proposée est donc destinée à faciliter l'égalité des chances des étudiants et apprentis post-bac dans la mesure où cette aide est conditionnée par un critère fiscal. Toutefois, le CESER estime que la condition de rattachement qui porte uniquement sur le foyer fiscal régional est inadaptée et contradictoire par rapport à l'objectif attendu de cette mesure. Elle pénaliserait les établissements qui ont un recrutement national fort et notamment les écoles d'ingénieurs normandes.

¹ En Haute-Normandie, depuis plusieurs années, le CESER demandait une révision du dispositif d'aide à la mobilité internationale des étudiants haut-normands qui ne s'adressait qu'aux jeunes réalisant un stage professionnel à l'étranger et excluait les séjours d'études (échanges en cours de cursus). En Basse-Normandie, le CESER avait regretté, lors d'exercices budgétaires, la forte diminution des crédits de la Région visant à faciliter la mobilité des étudiants à l'international.

Il convient également de relever que le nouveau dispositif répond aux attentes des anciens CESER concernant le renforcement de la maîtrise des langues, notamment de l'anglais, comme plus-value pour l'insertion professionnelle puisqu'il est annoncé un plan d'accompagnement sur ce sujet.

Le CESER suggère au Conseil régional d'étudier la possibilité, via les établissements concernés, de demander systématiquement aux étudiants en mobilité aidés de réaliser un court rapport d'étonnement ou une contribution écrite d'analyse de leur séjour, document potentiellement utile aux échanges culturels comme à l'intelligence économique. L'utilisation de moyens numériques adaptés (blog, questionnaire en ligne...) pourrait faciliter l'organisation de ces retours de stage. Outre des éléments qui ont marqué les étudiants en mobilité dans le cadre de leurs séjours (tels que des pratiques innovantes), ces témoignages peuvent aussi être utiles aux promotions suivantes pour leur donner goût à la mobilité.

Les étudiants inscrits dans une formation en Normandie, peuvent aussi constituer des ambassadeurs de la région lors de leur mobilité. Parmi eux, se trouvent de futurs décideurs qui auront des responsabilités à l'international avec des retombées potentielles pour la Normandie.

Le rapport du Président du Conseil régional fait également état d'un dispositif incitatif à la mobilité entrante qui sera proposé ultérieurement. Le CESER juge indispensable ce soutien à l'accueil d'étudiants extérieurs à la région, celui-ci devant aller jusqu'à l'accompagnement de leur propre mobilité internationale si elle est prévue au programme de l'établissement normand dans lequel ils sont inscrits. Du fait de l'apport d'un vivier de compétences nouvelles en Normandie, ces dispositions sont importantes pour l'attractivité des établissements comme du territoire.

Au moment de l'établissement des critères d'attribution, le CESER appelle à la vigilance sur la nécessaire modulation du dispositif pour redonner, dans toutes les voies de formation, de l'appétence à la mobilité internationale.

Le CESER donne un avis favorable à la mise en place de ce nouveau dispositif de mobilité internationale. Il demande toutefois que cette mesure s'adresse à l'ensemble des élèves (normands et non normands) inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur et répondant aux critères sociaux, afin que celle-ci favorise pleinement l'attractivité des formations concernées et de la région tout entière.

Déclaration des groupes

MONSIEUR ÉRIC LAUGEROTTE
au titre du Comité régional CGT de Normandie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La CGT a été force de proposition dans l'encadrement législatif des stages. Elle continue encore à s'engager contre les abus avec l'UNEF, le premier syndicat étudiant.

Ainsi le groupe CGT s'associe à cet avis pour demander que le nouveau dispositif régional de mobilité internationale soit proposé au plus grand nombre, normands ou non, selon des critères sociaux, indépendamment de l'établissement de provenance.

Il tient à souligner que les bourses à la mobilité internationale existantes ne suffisent pas à régler tous les frais occasionnés et revendique une augmentation conséquente. Une gestion centralisée par le CROUS apporterait une meilleure lisibilité entre les différents types de financement.

Le groupe CGT regrette cependant qu'il n'y ait pas davantage de cohérence et de concertation entre les collectivités territoriales concernées.

Une généralisation à la mobilité des jeunes en région ou au niveau inter-région comme cela est suggéré dans le rapport « Jeunesses : une ressource pour la région » du CESER haut-normand serait souhaitable.

MADAME NICOLE GOOSSENS
au titre de l'Union régionale des syndicats CFDT de Haute-Normandie

En complément de l'avis du CESER, la CFDT souhaite porter la réflexion en amont du dispositif souhaitable.

Il nous semble pertinent de poser le problème de l'attractivité des étudiants à la mobilité internationale lors de leur formation supérieure. Selon les formations et les dispositifs de stages, l'appétence à l'international est très variable.

Fortiori lorsqu'elle est une obligation dans la scolarité, elle demeure très variable pour certaines formations, notamment de type bac+2.

Aussi, la CFDT préconise d'élaborer avec tous les réseaux de formation du supérieur une réflexion pour amener les étudiants normands à saisir ces opportunités.

Nous espérons que notre demande soit accueillie favorablement, et souhaitons que le CESER participe à cette réflexion, en lien et en amont des futurs travaux du SRESRI.

MADAME CATHERINE KERSUAL
par accord entre l'Union fédérale des consommateurs Que Choisir de Haute-
Normandie, l'Union départementale de la confédération syndicale des
familles de Seine-Maritime et l'Union départementale de la confédération
syndicale des familles de l'Eure

Je voudrais compléter ce qu'a dit Nicole ORANGE par rapport à la condition de rattachement au foyer fiscal normand.

Il m'apparaît que cette condition est illégale dans la mesure où elle est contraire au principe d'égalité constitutionnelle et que s'il y a une compétition entre les Régions du fait de la loi NOTRE, il ne peut pas y avoir d'inégalité en raison de l'origine territoriale d'un étudiant.

Et véritablement je pense que c'est un obstacle juridique. C'est discriminatoire tout simplement, c'est même contraire aux règles européennes.